

Colloque en agroenvironnement Le respect de l'environnement : tout simplement essentiel!

27 novembre 2008, Drummondville

Merci à nos partenaires financiers :



Québec

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- La Financière agricole
- Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs



CDAQ
CONSEIL POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE DU QUÉBEC

FINANÇÉ PAR :




Agriculture et Agroalimentaire Canada Agriculture and Agri-Food Canada Canada

Projet « La lisière Verte » : un projet pilote pour lutter contre les algues bleues

Richard Lauzier, agronome
Conseiller

MAPAQ, Centre de services agricoles de Bedford
Bedford

Cette conférence a été présentée lors de l'événement et a été publiée dans le cahier des conférences.



Vous retrouverez ce
document sur le site
Agrireseau.qc.ca



Pour commander le cahier des conférences, consultez [le catalogue des publications du CRAAQ](#)

PROJET « LA LISIÈRE VERTE » : UN PROJET PILOTE POUR LUTTER CONTRE LES ALGUES BLEUES

Les algues bleues et, de façon générale, la dégradation de la qualité de l'eau sont un phénomène qui inquiète beaucoup la population au Québec. La baie Missisquoi, située à la tête du lac Champlain, est un des endroits où le problème est apparu en premier au Québec. Face à cette situation, il y a déjà 10 ans, le MAPAQ a commencé à évaluer les solutions pour que cette situation s'améliore.

En 1996, l'équipe du bureau de Bedford, un groupe d'agriculteurs d'un sous-bassin très agricole et l'IRDA commençaient à travailler en partenariat afin de comprendre les mécanismes de la pollution diffuse d'origine agricole, d'en mesurer le niveau et de mettre de l'avant des solutions.

Au départ, Richard Lauzier, du bureau de Bedford du MAPAQ, Aubert Michaud et son équipe de l'IRDA ainsi que les agriculteurs du sous-bassin Ruisseau-aux-Castors ont entrepris une démarche structurée visant à instrumenter le cours d'eau et à l'échantillonner afin de mesurer les charges exportées, de documenter les pratiques agricoles appliquées par les agriculteurs (fertilisation chimique et engrais de ferme, méthodes culturales, richesse des sols, pédologie) pour ensuite apporter des correctifs.

Les résultats des échantillonnages de l'eau effectués alors ont démontré une forte dominance du phosphore particulaire, donc rattaché aux particules de sol. Déjà en 1997, on commençait à mettre en pratique des mesures pour réduire les pertes de sol : pose d'avaloirs, réparation des fissures sur les bandes riveraines, plantation de haies arbustives le long des champs bordant le cours d'eau, plans de fertilisation raisonnés.

Des travaux de cette nature ont été réalisés durant les années suivantes et un suivi de la qualité de l'eau a été mené en parallèle.

Nous avons été alors en mesure de documenter une réduction significative de la concentration en phosphore entre le début et la fin des interventions. Ainsi, entre 1997 et 2003, Aubert Michaud a pu mesurer une diminution des concentrations moyennes de P total de l'ordre de 25 %.

En 1999, le noyau d'agriculteurs du début s'était agrandi et il a été décidé de former un organisme sans but lucratif légalement constitué, géré par un conseil d'administration formé d'agriculteurs, et dont le mandat serait de travailler à l'amélioration de la qualité de l'eau en provenance du milieu agricole. En mars 1999 avait lieu l'assemblée de fondation de la Coop de solidarité du bassin versant de la Rivière-aux-Brochets.

La rivière aux Brochets est le principal tributaire de la baie Missisquoi du côté québécois de la frontière avec les États-Unis.

Au cours des années subséquentes, la Coop a réalisé des travaux de stabilisation de berges, plantations de haies arbustives et brise-vents, etc., mais l'idée d'une intervention plus structurée germait. La bande riveraine est le dernier rempart pour empêcher la terre enrichie de se retrouver dans les cours d'eau. Or, les agriculteurs ne respectent pas tous la largeur minimale de 1 mètre sur le replat du talus d'une part, et les recherches ont bien démontré qu'environ les deux tiers du ruissellement passent par les fossés d'égouttement et les lignes de lot. Il faut aussi ajouter que la division cadastrale des lots au Québec, soit des lots longs et étroits, rend difficile la gestion de bandes riveraines élargies.

Tenant compte de ces réalités, pourquoi ne pas contrôler cette eau en mettant systématiquement en place des infrastructures de contrôle du ruissellement (avaloirs, tranchées filtrantes, etc.) pour laminer la lame de crue et réduire la vitesse d'écoulement de l'eau tout en permettant le passage d'un champ et d'un producteur à l'autre. En résumé, l'idée est de permettre l'établissement d'une bande riveraine élargie en culture pérenne qui puisse être plus facilement gérable pour être récoltée.

Cette idée a été soumise à des décideurs de haut niveau au MAPAQ afin d'en explorer la faisabilité et de trouver les sommes nécessaires à sa mise en œuvre. Ces décideurs se sont montrés très intéressés et l'équipe de la Direction des politiques agroenvironnementales a été mandatée pour explorer les possibilités par l'intermédiaire d'un programme gouvernemental.

Après avoir planché sur le projet et en avoir discuté au sein d'un groupe de travail fédéral-provincial sur le principe du concept de biens et services environnementaux, il a été convenu de proposer ce projet comme projet pilote dans le cadre du programme fédéral PASCAA (Programme pour l'amélioration du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire).

À ce moment, la Coop de solidarité a été approchée pour être le porteur de ce projet, lequel est destiné à soutenir la réflexion des décideurs pour la conception de politiques agricoles.

En avril 2007, la Coop recevait une lettre du ministre fédéral de l'Agriculture l'avisant que le projet était accepté.

QUELS SONT LES GRANDS ÉLÉMENTS DU PROJET?

Le projet cible cinq cours d'eau en milieu agricole intensif; ces cours d'eau sont des tributaires de la rivière aux Brochets.

En gros, les agriculteurs dont les terres touchent à ces cours d'eau sont invités, sur une base volontaire, à faire une bande riveraine de 8 mètres ensemencée en foin ou autre culture pérenne (panic érigé). À noter que puisqu'il s'agit d'un projet pilote, sa durée est de deux ans.

Le projet cible également les zones inondables en bordure de la rivière elle-même. Les producteurs pratiquant des cultures annuelles sur ces superficies ont été approchés pour participer au projet et changer de culture sur ces superficies au profit de cultures pérennes.

Pour favoriser leur adhésion, plusieurs incitatifs ont été intégrés au projet :

- 1- compensation monétaire pour le terrain utilisé correspondant à la marge du maïs-grain selon les données de La Financière agricole du Québec, soit 675 \$/ha pour deux ans;
- 2- paiement à 100 % des coûts des infrastructures de contrôle du ruissellement;
- 3- prime collective de lutte à l'eutrophisation (cette prime est de 1 000 \$/entreprise et calculée selon le pourcentage de participation; par exemple, si 80 % des entreprises « embarquent », c'est 80 % de 1 000 \$, soit 800 \$).

Le projet comporte aussi un volet d'acquisition de connaissances scientifiques; la réalisation de ce volet est assurée par Aubert Michaud.

Comme il s'agit un projet de politiques publiques, des groupes de discussion (*focus groups*) regroupant des agriculteurs et des citoyens sont prévus afin d'analyser la perception des uns et des autres quant à ce type d'approche.

Le projet en est donc à sa deuxième et dernière année de mise en œuvre : la présentation comporte de nombreuses images des différentes étapes de réalisation du projet.

L'avenir nous dira si ce type d'approche sera retenu pour être appliqué ailleurs, mais une chose est certaine, cela suscite beaucoup d'intérêt et de nombreux groupes d'intervenants et d'agriculteurs sont venus la visiter.